

**MAIRIE
DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE**

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2015

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire

L'an deux mil quinze, le dix neuf du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Maurice JARRY, *Maire*.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, DUCHEMIN, LAMISSE, LEBRUN **Adjoints**, Mesdames et Messieurs BOUTIN, BOZDEMIR, DERSOIR, PÉNARD, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, DRIANCOURT, TEMPLÉ, BILLIET et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames LEMAIRE, CONGNARD et GAGNIER

ABSENTS NON EXCUSÉS : Madame PIEAU et Messieurs PEREYROL et NACHURY

PROCURATION : Madame LEMAIRE à Madame BRISSAUD, Madame CONGNARD à Monsieur CRASNIER et Madame GAGNIER à Monsieur LEBRUN pour voter en leurs noms.

SECRÉTAIRE : Madame BOZDEMIR

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire lit aux membres de l'Assemblée un courrier de Monsieur LETORT concernant à un article paru dans le dernier Castel Infos et relatif à la possibilité d'acheter des timbres fiscaux sur internet. Monsieur LETORT souhaite qu'un rectificatif soit apporté sur la prochaine parution du Castel Infos informant les administrés que la possibilité d'acheter des timbres fiscaux directement chez le buraliste demeure.

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2015 ET 21 AVRIL 2015

Les deux comptes-rendus ont été approuvés à l'unanimité.

2° - PRÉSENTATION DU PROJET DE LA FUTURE SALLE DE SPORTS

Monsieur LEBRUN présente aux membres de l'Assemblée un diaporama déclinant l'ensemble des démarches entreprises concernant la réalisation d'un futur projet de construction d'un espace sportif couvert sur la commune.

La commission Sport et Cadre de Vie a évalué les besoins d'un nouvel espace sportif couvert sur la commune. La construction d'une nouvelle salle de sport, compte tenu de son

coût a donc été abandonnée. Les orientations se portent sur un espace couvert sportif implanté sur les actuels terrains de handball en extérieur près de l'actuelle salle.

Monsieur LEBRUN a fait appel à Monsieur GERMAIN, en tant qu'expert et membre de la commission afin d'étudier les possibilités offertes à la commune pour répondre à ces besoins. Le coût estimatif de cet investissement représenterait la somme de 650 000 € HT environ.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur LEBRUN assisté de Monsieur GERMAIN prend acte de la nécessité pour la commune de la réalisation d'un nouvel espace sportif couvert par dix neuf voix pour et un nul, et charge Monsieur le Maire ou son représentant de procéder aux démarches nécessaires à la consultation d'un cabinet spécialisé pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce projet, à l'unanimité.

3°- PROPOSITION DE L'ENTREPRISE VINCI SUR LE DON DE MOBIL HOMES ET D'UNE PASSERELLE

Monsieur BRISSAUD informe les membres du Conseil Municipal sur la possibilité offerte par l'entreprise VINCI d'un don de mobil homes à la commune ainsi que d'une passerelle.

Monsieur BRISSAUD indique que le démontage ainsi que le transport et le remontage des mobil homes cédés gracieusement à la commune par l'entreprise VINCI resteront à la charge de la commune. Le devis concernant ces opérations représente la somme de 9 798 € pour 3 bungalows.

Les aménagements liés à la viabilisation de ces mobil homes seront également à la charge de la commune mais réalisés par les services techniques. Concernant le don d'une passerelle de 72 mètres de long, le devis du démontage, du transport ainsi que du remontage de celle-ci est toujours en attente, cette question sera étudiée lors d'un prochain conseil.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRISSAUD, accepte à l'unanimité ces dons.

4°- VENTE D'HERBE

Dans le cadre du bon entretien des différents terrains communaux, Monsieur le Maire a proposé la vente de l'herbe sur les différents terrains communaux représentés par le champ du Comice d'une surface de 3 hectares 30 et des champs près de la piscine d'une surface de 72 ares, à plusieurs personnes susceptibles d'être intéressées par cet achat. Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'aucune proposition n'est arrivée dans les temps. Il propose donc que l'herbe soit broyée sur place.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire donne son accord pour cette proposition.

5°- REPRISES CONCESSIONS CIMETIÈRES

Les conditions de la reprise :

Plusieurs conditions doivent être réunies pour que la commune puisse entamer la procédure de reprise (article R. 2223-12) :

- La concession doit avoir plus de trente ans ;
- Aucune inhumation ne doit y avoir été effectuée depuis au moins dix ans ;
- S'il s'agit d'une concession centenaire ou perpétuelle, son entretien ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public en vertu d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée ;
- La concession ne doit plus être entretenue.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'actuellement il y a en moyenne 20 décès par an.

Quatre vingt dix neuf places sur les 276 sont occupées dans le nouveau cimetière alors qu'il y a 814 tombes occupées dans l'ancien cimetière.

Monsieur le Maire indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise BEAUMONT représentant le reprise de 12 concessions sur l'ancien cimetière pour un montant total de 3 300 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité approuve la reprise de 12 concessions sur l'ancien cimetière aux conditions exposées par Monsieur le Maire.

6°- ARBITRAGES PRÊTS EN DEVISES

Lors de notre réunion du Conseil Municipal du 21 avril dernier, notre Assemblée a autorisé Monsieur le Maire a signé sur les bases décrites lors de cette réunion le contrat à passer entre la commune de Chateauneuf-sur-Sarthe et le Crédit Mutuel afin de régler les conditions de prêt destinées à convertir nos emprunts indexés sur la parité Franc Suisse-Euro en emprunts classiques à taux fixes.

Conscient de la difficulté de compréhension de ce mécanisme, je vous propose une explication plus "claire" de cette opération.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications concernant l'arbitrage des deux prêts restants indexés sur la parité Franc Suisse-Euro, remercie Monsieur le Maire de ces explications.

7°- TIRAGE JURYS D'ASSISES

Conformément au Code de procédure pénale ainsi qu'à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 - chapitre II, portant réforme de la procédure pénale sur le jury d'assises, et au regard des chiffres de populations légales en vigueur au 1er janvier 2015 pour le Maine-et-Loire portant le nombre d'habitants à 819 366, le Préfet de Maine-et-Loire a pris un arrêté déterminant le nombre de jurés devant composer en 2016 la liste du jury d'assises pour le département et qui est fixée à 632. Pour la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe, il s'agit de tirer au sort sur la liste électorale 6 électeurs de la commune âgés de plus de 23 ans, conformément au code de procédure pénale et qui seront transmis aux services de l'Etat.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que seul le numéro d'émargement doit être cité, sans l'identité de l'électeur.

	NUMÉRO D'ÉMARGEMENT	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
1	1420	6 octobre 1986 à ANGERS (Maine-et-Loire)
2	766	8 février 1984 à ANGERS (Maine-et-Loire)
3	6	16 mai 1946 à CAUSSADE (Tarn-et-Garonne)
4	2101	29 avril 1950 à PARIS 10ème
5	1793	12 août 1932 à DAUMERAY (Maine-et-Loire)
6	273	28 décembre 1972 à ANGERS (Maine-et-Loire)

Monsieur le Maire indique que suite à ce tirage au sort, les services de l'Etat sélectionneront trois noms parmi la liste proposée.

8°- COMMUNICATION SUR LE PROJET "CHÂTEAUNEUF COEUR DE VILLE"

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUCHEMIN pour que celui-ci fasse un point d'étape sur le projet Châteauneuf Cœur de Ville.

Monsieur DUCHEMIN rappelle le calendrier en cours concernant cette opération qui s'établit ainsi :

- la première réunion du comité technique a eu lieu le 7 mai dernier en présence du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, de la Communauté de Communes du Haut Anjou, de la Sodemel. Lors de cette réunion, ont été défini les secteurs stratégiques à reconquérir au moyen des documents cadastraux. Il a également été convenu que les secteurs ainsi identifiés feront l'objet d'une visite le 19 juin prochain.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire organisera avec les commerçants du centre ville ainsi qu'avec les bailleurs de locaux vacants une rencontre dans le courant du mois d'octobre 2015.

Il a été convenu de poursuivre l'information des Casteneuviens en utilisant l'ensemble des outils de communication de la mairie (site internet, page facebook), l'évolution de ce projet fera l'objet régulièrement d'une information sur la page facebook de la ville.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'utilisation de la page facebook de la ville pour communiquer régulièrement sur l'état d'avancement de ce projet.

9°- POINT D'ÉTAPE SUR LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur DUCHEMIN indique aux membres du Conseil Municipal que la première réunion de la commission "réforme territoriale" s'est tenue le 18 mai dernier. Lors de cette réunion, a été évoqué la fusion des EPCI dans le cadre de la loi NOTRe. Monsieur le Préfet doit présenter le 22 mai prochain son projet de Schéma Départemental des Intercommunalités prenant en compte les deux hypothèses de fusion à 3 EPCI ou à 6 EPCI.

Monsieur DUCHEMIN rappelle aux membres de l'Assemblée que l'étude concernant la création d'une ou plusieurs communes nouvelles sur le territoire de l'EPCI a été transférée à la CCHA qui devient maître d'ouvrage sur ce projet.

10°- QUESTIONS DIVERSES

➤ Dans le cadre des interrogations survenues lors du dernier Conseil Municipal relatives aux divisions parcellaires et à la densification des lots sur les Meslières IV, Monsieur le Maire indique qu'après avoir rencontré la société ACANTHE, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- il convient d'orienter sur un autre accès pour éviter d'engorger les Meslières,
- créer une zone "enfance" à la place des logements sociaux,
- créer un troisième accès sur les "Chardonnerets".

Monsieur le Maire rappelle également que la surface des parcelles s'établit au minimum à 350 m² et au maximum à 450 m².

- Madame LAMISSE attire l'attention des membres du Conseil sur les problèmes d'accessibilité des bus scolaires devant le collège et qui représente un danger pour les enfants. Il est proposé de revoir ce tracé en invitant les services du Conseil Départemental compétents sur ce sujet.

- Monsieur BRISSAUD fait état des devis en cours d'analyse concernant l'implantation d'une borne destinée à l'accueil des camping cars.